



MOTION de l'USR CGT Oise

Nous sommes en pleine campagne électorale des présidentielles 2017, dans celle-ci on parle peu des retraités alors que leur retraites et pensions sont bloquées depuis près de quatre ans, que ce soit pour le régime général, ou les caisses complémentaires.

La France comptait fin septembre 2015 plus de 13,8 millions de retraités du régime général, la pension moyenne de base s'élève à 1.066 euros par mois dont la grande majorité (11 millions) perçoit des pensions de droit direct.

En moyenne, ces retraités touchent 664 euros par mois, que leur carrière soit complète ou non, avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires Agirc et Arrco qui peuvent représenter jusqu'à plus de la moitié de la pension complète pour les cadres.

Près de deux millions de personnes bénéficient à la fois d'un droit direct et d'un droit dérivé (pensions de réversion versées aux veufs et veuves), pour un montant moyen mensuel de 805 euros pour toutes les carrières, et de 1.094 euros pour les carrières complètes. Un peu moins d'un million de retraités (820.000) ne touchent qu'une pension de réversion du régime général de 287 euros par mois en moyenne environ.

En outre 4,9 millions de bénéficiaires du minimum contributif, attribué aux pensionnés ayant droit à une retraite à taux plein mais ayant perçu des salaires trop modestes pour leur apporter une pension suffisante. On compte par ailleurs quelques 429.000 allocataires du minimum vieillesse alloué aux personnes ayant peu ou pas cotisé.

Nous rappelons que le minimum contributif est de 629,62 € en fonction des ressources et majoré à 688 € en fonction de celles-ci. Quant à l'ASPA, son niveau est de 800,80 € pour une personne seule et de 1243,24 € pour un couple.

En France, on est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 840 euros ou 1 000 euros après impôts et prestations sociales, selon la définition de la pauvreté utilisée (seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian). La France compte entre 5 et 8,8 millions de pauvres selon la définition adoptée. Entre 2004 et 2014, le nombre de personnes concernées a augmenté d'un million.

Nous considérons qu'aujourd'hui, 14% des retraités, y compris dans notre département, vivent avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté, ne peuvent se soigner ou se loger correctement, manger ou se déplacer normalement. **Le MEDEF et le gouvernement sont responsables et coupables de cette situation.**

Par leur travail, ils ont produit les richesses qui ont permis le développement de la nation et la solidarité entre générations. A la retraite, ils accompagnent les nouvelles générations et favorisent le lien social. Au lieu de nous stigmatiser le gouvernement et le patronat serait bien inspiré de nous écouter, car ceux-ci ne méritent pas d'être ainsi maltraités.

C'est ce qui nous motive dans cette journée d'action du 30 Mars à l'appel de l'intersyndicale de 9 organisations. Celle-ci fait suite aux 120 rassemblements ou manifestations qui ont eu lieu dans toute la France en Octobre 2016.

L'amélioration du pouvoir d'achat des retraités est une mesure de justice sociale ! C'est la raison pour laquelle ils continuent de revendiquer ce 30 Mars 2017 :

- Le rattrapage immédiat des pensions de 300 euros par mois.
- L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et non sur les prix.
- Aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète.
- Le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires.
- Le maintien des pensions de reversions.
- Le retour de la demi-part aux veufs et veuves dans les déclarations d'impôts.